

Gestionnaire du dossier : Anne DEBLIER
Ligne directe : 071/710.552
E-mail : a.deblrier@sambrhabitat.be

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 juin à 11 heures 00 s'est tenue en notre siège social, rue Pré des Haz 23 à 5060 Tamines, l'assemblée générale ordinaire des membres de la Société à Responsabilité Limitée "SAMBR'HABITAT".

Les statuts ont été établis le 26 mai 1925 et publiés aux annexes du Moniteur Belge du 2 juillet 1925 - sous le numéro 8.541. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire dressé par Maître Louis RAVET, le 15 juin 2024.

BUREAU ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 11 h 08 sous la présidence de Monsieur Philippe CARLIER, Administrateur et Président f.f. de SAMBR'HABITAT.

L'assemblée se compose des associés, dont le nom des membres présents ou représentés et le nombre d'actions appartenant à chacun d'eux, ainsi que le nombre de voix dont dispose chaque associé sont mentionnés sur une liste de présence, signée par les membres ou leurs représentants, qui restera annexée au procès-verbal.

Le Président lit la liste des présences et des excusés et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Ann-Catherine ODDIE, Directrice-Gérante.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame VAN DE CASSYE et Monsieur POULAIN.

Le président demande d'observer une minute de silence en mémoire de M. Jean Pietquin

EXPOSE

Le Président de la séance déclare :

- a) que tous les coopérateurs ont été convoqués lettre déposée à la poste ou par mail reprenant l'ordre du jour et adressée aux membres le 27 avril 2026 ;
- b) que conformément à l'article 38 des statuts, les actionnaires pouvaient prendre connaissance, au siège de la société, des pièces annexes à l'Ordre du jour, à savoir :
 - le rapport de gestion ;
 - le rapport de rémunération ;
 - le rapport du commissaire réviseur ;
 - les comptes annuels ;
 - les rapports de désignation des nouveaux administrateurs ;
 - le rapport de désignation du nouveau commissaire réviseur ;

- le rapport de fixation des rémunérations et jetons de présence ;
 - le rapport 2024 du Commissaire SWL.
- c) qu'il ressort de la liste des présences, sur les 16.029 actions émises, 15.941 actions sont représentées à l'assemblée.
- d) que chaque action donne droit à une voix conformément à l'article 34 des statuts.
- e) que conformément à l'article 35 des statuts, chaque délégué d'un pouvoir local rapporte la décision telle qu'elle a été délibérée par leur conseil. En cas d'absence de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au tiers des actions attribuées au pouvoir local qu'il représente. Les voix des délégués absents sont considérées comme perdues.

Le Président de la séance remercie les membres de l'Assemblée.

Ordre du jour

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

1) Rapport de gestion de l'Organe d'Administration

Madame ODDIE, Directrice-Gérante, présente en power point un résumé du rapport de gestion.

Le Président de séance demande à l'Assemblée s'il y a des remarques au sujet du rapport de gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée approuve celui-ci à l'unanimité.

2) Rapport de rémunération

Le Président de séance demande à l'Assemblée s'il y a des remarques au sujet du rapport de rémunération.

Après avoir pris connaissance du rapport de rémunération, l'Assemblée approuve celui-ci à l'unanimité.

3) Rapport du commissaire-réviseur

L'Assemblée prend acte du rapport de Monsieur SURLERAUX pour le Groupe Audit Belgium SRL.

4) Approbation des comptes annuels 2025

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle approuve les comptes annuels 2025.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

5) Affectation du résultat

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle affecte le bénéfice au résultat reporté.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le bénéfice au résultat reporté.

6 et 7) Pour information, désignation d'un nouvel administrateur au sein de l'Organe d'Administration et désignation d'une nouvelles administratrice au Comité d'Attribution

L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Benoît SCHALLENBERGH, en remplacement de Monsieur François NKAMICANIYE, administrateur représentant le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires. Cette désignation a été effectuée par le Gouvernement Wallon en sa séance du 06 novembre 2025.

L'Assemblée prend acte du remplacement de Monsieur Joseph MITANIS par Madame Natacha BECKERICH, travailleuse sociale, au Comité d'Attribution. Cette désignation a été effectuée par le Gouvernement Wallon en sa séance du 05 février 2026.

Pour information également, l'assemblée prend acte de la composition du Comité des Gestion et du Comité d'Attribution :

Comité de Gestion (mis en place le 14 janvier 2026) :

Monsieur Cédric Jeantot (Président)
représentant Sambreville – PS
Monsieur Alex Baudrenghien (Vice-Président et Président ff en janvier et février 2026)
représentant Jemeppe S/Sambre - MR
Monsieur Philippe Carlier (Vice-Président et Président ff depuis mars 2026)
représentant Jemeppe S/Sambre – PS
Monsieur Rachid Boukamir
représentant Sambreville – Engagé
Monsieur Fabrice Dunzen
membre observateur - représentant Sambreville – PTB

Comité d'attribution (désigné par l'OA du 03 juillet 2025) :

Monsieur Hervé Wilmot - représentant Jemeppe sur Sambre – MR (Président)
Madame Laurence Dricot - Représentant Jemeppe sur Sambre – PS (démissionnaire au 16/04/2026)
Monsieur Frédéric Fadeur - Représentant Sambreville – PS
Monsieur Valentin Starzinsky - Représentant Sambreville – Engagé

Monsieur Joseph Mitanis – travailleur social – démissionné par GW au 05/02/2026
Madame Natacha Beckerich – travailleuse sociale – désignée par GW à partir du 05/02/2026
Monsieur Alexandre Warnant - travailleur social – désigné par GW (02.05.2024 et renouvelé au 05.02.2026)

8) Décharge aux administrateurs

Le Président de séance demande à l'Assemblée si elle donne décharge aux administrateurs.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge aux administrateurs.

9) Décharge au commissaire-réviseur

Le Président de séance demande ensuite si l'Assemblée donne décharge au Commissaire réviseur.

L'Assemblée donne à l'unanimité décharge au Commissaire réviseur

10) Désignation du commissaire-réviseur suite à la fin de mandat – nouveau mandat

Le contrat nous liant à la société GROUP AUDIT BELGIUM, de Nivelles, réviseur d'entreprises, étant en fin de mandat avec le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31/12/2025, un appel d'offre par procédure négociée a été lancé.

Quatre prestataires ont remis une offre. C'est la société SRL Christine COYETTE-VANDEN BOSCH, de Glabais, qui remporte le marché pour le contrôle des comptes de 2026 à 2028 inclus.

L'assemblée générale, à l'unanimité, approuve la désignation de la société SRL Christine COYETTE-VANDEN BOSCH.

11) Fixation des émoluments et jetons de présence.

L'assemblée générale, à l'unanimité, décide de fixer les émoluments et jetons de présence comme suit :

- Jetons de présence : 226,87 € fixe ;
- Emoluments du Président : 1.486,00 € brut mensuel soit 17.832,00 € brut annuel fixe ;
- Emoluments du Vice-Président : 743,00 € brut mensuel soit 8.916,00 € brut annuel fixe.

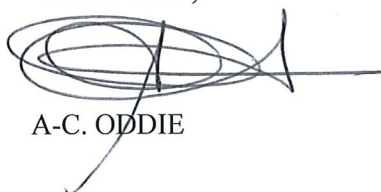
12) Rapport 2024 du Commissaire SWL

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du Commissaire SWL portant sur l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 16.

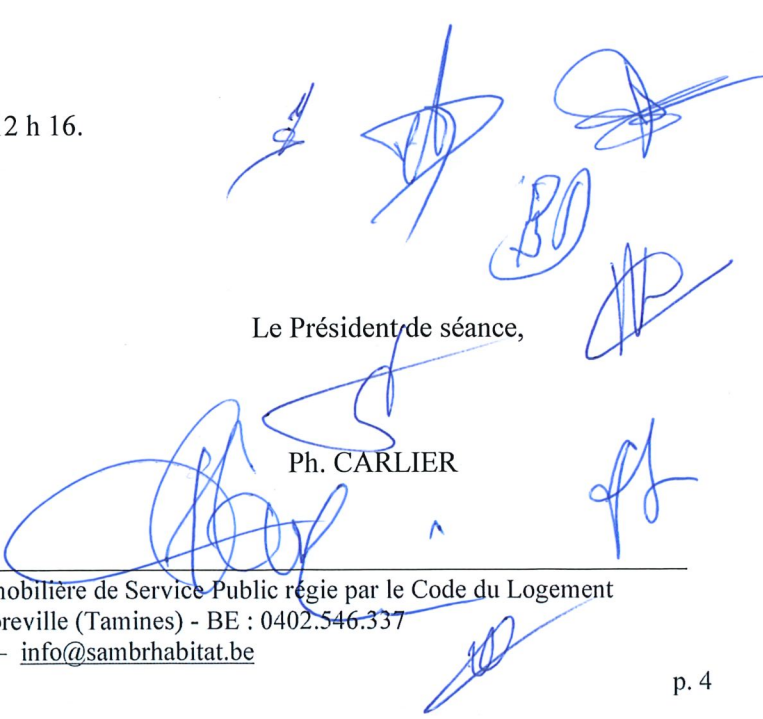
Le présent procès-verbal est approuvé en séance.

La Secrétaire,



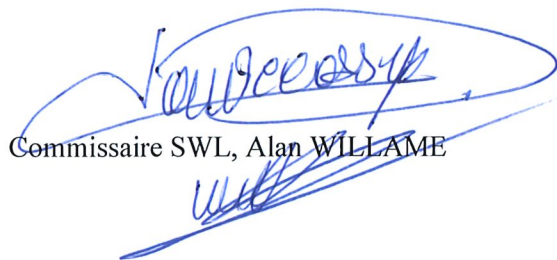
A-C. ODDIE

Le Président de séance,



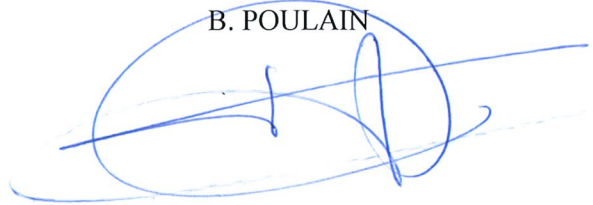
Ph. CARLIER

Les 2 scrutateurs : D. VAN DE CASSYE



Commissaire SWL, Alan WILLAME

B. POULAIN



Les actionnaires :

